

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
26 NOVEMBRE 2015
SALLE BEL'AUBE LE CANNET**

Sont présents tous les membres du syndicat : M. AGNESE, M. CORDI, Mme SILVESTRI, M. GAZAROSIAN, M. COLINET, M. AUBERT.

Le Président M. AGNESE prend la parole, ouvre la séance à 18h33 et déclare que 3 scrutateurs M. CAPORALI, M. LAROCHE, M. AUBERT ainsi qu'une secrétaire Mme DELANOY se sont portés volontaires.

Sont présents M. LATI, M. LANTERI, Mme OBELAENDER de la Mairie de Mougins et M. CARATERO de la Mairie du Cannet.

M. AGNESE invite M. DELANOY Président du Comité de Défense à prendre place à la tribune. Il commente ensuite l'Assemblée Générale du 15/04/2015 invalidée par la Sous-Préfecture pour non envoi des convocations par courrier recommandé. Il ajoute que les envois des convocations pour l'Assemblée Générale du 30/09/2015 et pour celle de ce jour ont coûté 8 000€ et que 130 courriers n'ont pas été récupérés au bureau de Poste par leur destinataire. Le Président passe rapidement sur les détails du rapport d'activité 2014 dont tout le monde a déjà eu connaissance ; il appelle M. DARNAUD comptable de l'ASA à faire lecture des chiffres du budget et du compte administratif.

En attendant le résultat des votes, le Président ouvre le débat sur la catastrophe qui a frappé notre lotissement le 03/10/2015 et sur l'intérêt de chacun d'entretenir sa partie du vallon, ce qui n'est pas souvent le cas. Il s'adresse ensuite aux représentants de la commune de Mougins et leur déclare qu'il ne suffit de rappeler dans la revue *Mougins.infos* l'obligation aux propriétaires d'entretenir régulièrement, jusqu'à la moitié du lit, la partie du cours d'eau longeant leur terrain, mais qu'il faut également faire respecter cette obligation. Le lotissement a besoin de l'intervention de la commune pour contrôler régulièrement l'état des vallons et obliger chaque riverain à respecter la réglementation. Le Président passe la parole à M. DELANOY pour que celui-ci donne de plus amples explications aux sinistrés concernant les dossiers à déposer en Mairie et rappelle les dispositions et les mesures qui doivent être prises afin que ne se reproduise plus un tel désastre. M. DELANOY précise qu'il a déjà alerté la Mairie de Mougins sur les difficultés à faire respecter l'entretien des vallons, mais ajoute que cet entretien incombe également à la commune et à la Société ESCOTA pour les zones qui leur appartiennent, sujet déjà évoqué lors du rendez-vous du 25/09/2015 en présence de M. ALFONSI, M. LATI, M. AGNESE et Mme MERLE de la Lyonnaise des eaux. Le Président reprend la parole et demande à M. LATI ce que va faire la commune de Mougins concernant le réseau du tout à l'égout qui est endommagé ce qui occasionne de mauvaises odeurs. Ce dernier explique que plusieurs devis sont en cours car les travaux de remise en état sont considérables et qu'ils ne débiteront qu'en janvier 2016. Il informe également l'Assemblée que des enquêtes doivent être effectuées pour définir quelles sont sur la commune les zones à fort risque d'inondation à prévoir car à ce jour seul le quartier de la Plaine Saint Martin est considéré comme inondable.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES PROPRIETAIRES LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE

1225, Chemin de Carimaï, 06250 Mougins

Téléphone : 04 93 90 89 88

Courriel : asadelaubarede@orange.frSite Web : www.asadelaubarede.com

Un copropriétaire fait part de son inquiétude, concernant la prévision de la construction du lotissement NEDELEC qui bordera le nôtre et dont l'évacuation des eaux usées sera raccordée dans notre tout à l'égout déjà saturé. M. LATI l'informe qu'une étude sera réalisée avant le raccordement.

La parole est donnée à M. CARATERO concernant l'inondation de l'avenue Saint Jean ; celui-ci se tiendra à notre disposition pour trouver une solution à ce problème.

M. DELANOY intervient pour signaler que plusieurs véhicules qui stationnaient sur nos voies privées ont été verbalisés par la Police Municipale.

Le Président remercie les services techniques des Mairies pour leur rapidité d'intervention et leur efficacité dans l'aide aux sinistrés.

M CAPORALI annonce les résultats des votes, à savoir :

53 personnes présentes dans la salle et 50 personnes représentées par mandat

Pour le rapport moral sur l'activité de l'ASA	96 OUI	7 NON	
Pour les comptes administratifs	98 OUI	5 NON	
Pour le budget 2015	98 OUI	5 NON	
Pour l'élection de M. CORDI	96 OUI	7 NON	
Pour l'élection de M. CAPORALI	97 OUI	6 NON	
Pour la vente du local	93 OUI	9 NON	1 NUL
Pour l'autorisation d'engagement de la Procédure de dissolution de l'ASA	88 OUI	14 NON	1 NUL

TOTAL des VOTES : 103 présents et représentés.

Le bureau du Syndicat se retire pour délibérer sur la formation du nouveau bureau et M. AGNESE en annonce ensuite la composition qui est la suivante :

Président : M. AGNESE, Vice-Président : M. COLINET, Secrétaire : Mm SILVESTRI
Suppléants M. CAPORALI, M. CORDI, M. GAZAROSIAN.

En conclusion, le Président annonce les mesures qui seront prises en priorité :

- Montage du dossier auprès de la Sous-Préfecture pour permettre aux 24 copropriétaires du chemin de Carimaï qui en ont fait la demande de sortir de l'ASA

- Remise en état et goudronnage partiel de l'avenue Saint Pierre, l'avenue Charlotte et l'avenue Marie France.

- A la demande de certains copropriétaires, création de 2 ralentisseurs sur le boulevard Lyautey, car il a été constaté que certains véhicules traversent le boulevard à vitesse excessive en direction de Ranguin.

- Il est prévu de retirer les panneaux de sens interdit de l'avenue Victor Hugo qui retrouvera ainsi le double sens de circulation comme à son origine, et comme toutes les autres voies de notre lotissement mettant ainsi fin à des années de privilège accordé à un copropriétaire très influent. Et de terminer en informant que la société Orange a prévu le raccordement de notre lotissement à la fibre optique en juillet 2016 (sous toute réserve) pour le secteur de MOUGINS, mais pour l'instant pas de date précise pour le secteur du CANNET.

Le Président demande à l'assemblée s'il n'y a pas d'autres questions puis lève la séance à 20h10.

Le Président, Michel AGNESE

